ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/140-2023

Approbation d'un accord de principe pour la participation de la mairie d'Onet-le-Château à la construction d'un tiers lieu dans le cadre du projet d'EHPAD du futur

Vu la délibération n°2023-93 du Conseil Municipal prise en date du 6 juillet 2023,
Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 3),

CONSIDERANT que l'EHPAD « Les Clarines » situé sur la commune de Rodez et géré par l'UDSMA-Mutualité Française Aveyron, sera déplacé sur la commune d'Onet-le-Château pour permettre son extension et porter ainsi sa capacité de 35 à 70 lits.

CONSIDERANT que ce nouvel établissement, s'inscrira dans la philosophie de « l'EHPAD de demain », un lieu de vie ouvert sur l'extérieur, au profit des résidents et de la population en général.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un projet innovant qui a été retenu au niveau national à titre expérimental et fait l'objet, à ce titre, d'un accompagnement notamment financier exceptionnel de l'ARS.

ENTENDU qu'afin de permettre la construction de cet établissement, le Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château, par délibération n°2023-93 du 6 juillet 2023, a décidé de vendre à l'UDSMA une emprise foncière communale rendue mutable par le programme de rénovation urbaine du quartier des Quatre Saisons conçu dans le cadre du contrat de Ville, d'une surface estimée à 8 200 m2.

ENTENDU que cette dernière, située boulevard des Capucines, est constituée des parcelles privées communales cadastrées BE n°511, BE n°514 à BE n°519 et d'une partie à détacher de la parcelle BE n°537.

ENTENDU que sa localisation à proximité immédiate du parc urbain de plus de 1,5 hectare, de la maison de santé pluridisciplinaire, de l'Athyrium (équipement socio culturel et sportif), de la piscine, de la médiathèque et des nombreux bâtiments publics municipaux, répondait aux objectifs d'intégration et d'ouverture sur la cité poursuivis par cet *EHPAD de demain*.

CONSIDERANT qu'un des objectifs premiers *des EHPAD de demain* est que l'EHPAD redevienne un lieu de vie avant d'être un lieu de soins.

CONSIDERANT que dans ce cadre, le cahier des charges de ces établissements prévoit la création d'un tiers lieu qui doit répondre tant aux besoins des futurs résidants et de leurs familles qu'à ceux des habitants de la commune d'implantation.

CONSIDERANT que la création d'un tiers- lieu doit renforcer l'ouverture des établissements sur leur territoire et faciliter les échanges et solidarités intergénérationnelles.

CONSIDERANT qu'afin de montrer l'intérêt partagé pour ce projet et de l'accompagner au mieux, le Département de l'Aveyron et la commune d'Onet-le-Château proposent de cofinancer cet équipement à hauteur de 350 000.00 € chacun.

ENTENDU que la participation communale à la construction de ce tiers lieu en partenariat avec le Conseil Départemental dont le coût ne sera pas intégré dans le prix de journée de l'établissement permettra de garantir un prix de journée raisonnable dans cet établissement novateur offrant des prestations inédites et de qualité.

ENTENDU que les membres du conseil municipal seront amenés à se prononcer sur la définition plus avancée du projet qui reste à finaliser en lien avec le maitre d'œuvre qui sera retenu pour la construction de l'EPHAD dans le cadre du concours d'architecte en cours de lancement.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (26 pour; 0 contre ; 5 abstentions : Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL) :

- donne son accord de principe sur la participation de la commune d'Onet-le-Château à hauteur de 350 000,00 € pour la construction d'un tiers lieux dans le cadre du projet d'implantation d'un EHPAD de demain sis boulevard des Capucines à Onet-le-Château.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU
AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023